

## DELIBERATION n° 28/2026

Le onze mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. PICARD-MASI, X. MOIROUD, A. RIGHINI, N. HUVET, G. MAMY, JP MARTINAK, M. PRADELS, E. ROZIER, C. GAGEY, A. STEINMETZ, V. CABANEL,

POUVOIRS : V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, C. GOY à E. ROZIER, S. GUINET à A. GARNIER, S. LERMIGEAUX-BARBERET à C. GAGEY, S. MECHRIR à X. MOIROUD,

SECRETARE DE SEANCE : Anne GARNIER

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des représentants de la commune auprès de la SEMCODA

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 1 858 actions.

Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner parmi les délégués actionnaires administrateurs qui siégeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA.

L'assemblée spéciale se réunira, en outre pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications statutaires au moins une fois par an.

Le délégué devra ensuite présenter au moins une fois par an au conseil Municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société.

Le Maire informe le conseil municipal qu'en tant que Maire il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner le délégué spécial de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Désigne Lionel MILLARDET, Maire, comme représentant à l'Assemblée Spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.
- Accepte en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes actionnaires.
- Désigne Monsieur Lionel MILLARDET, Maire, comme représentant légal de la Commune au sein des Assemblées ordinaires ou extraordinaires avec la possibilité de déléguer à un Membre du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 18 mai 2026